La formation : l'énergie de vos projets !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose :

S'inscrire ... c'est important !

Pourquoi s'inscrire ?

à l'aide du bulletin valant contrat

C'est bénéficier de toutes les informations sur la formation de votre choix, c'est recevoir l'invitation, c'est être averti en cas de report ou annulation.

Tourisme - Accueil à la Ferme

NOUVEAU Réaliser sa confiture maison

Connaître les règles d'hygiène et les différentes étapes de la fabrication d'une confiture maison pour la proposer à ses hôtes.

Contenu :
Connaître les règles d'hygiène applicables aux produits végétaux. Apprendre et étudier les différentes étapes de la fabrication. Conduire la fabrication d'une confiture dans le respect des normes.

Public visé :
Propriétaires de chambres d'hôtes

Méthodes pédagogiques :
Exposé théorique, et mise en situation de fabrication d'une confiture selon les fruits de saison.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour

Réf. - Dates et lieu :
09.084 - 26 mai 2009, Chambre d'Agriculture et Lycée de Beaulieu à Auch

Tarif ressortissants VIVEA : 36 €
Non VIVEA : 80 €

Intervenants : Lycée de Beaulieu

Contact : Sophie MARTIN, Gîtes de France, 05.62.61.77.91.

NOUVEAU Cultiver son jardin et son potager

Savoir créer son jardin, cultiver son potager.

Contenu :
Connaître les fondamentaux sur la création d'un jardin, les normes, et les plans.
Comprendre l'équilibre entre les différentes végétations.
Choisir des espèces en fonction de la qualité des sols.
Savoir cultiver les légumes selon les saisons et les fruits, et entretenir cet espace.

Méthodes pédagogiques :
Exposé ; Visites de jardins classés.

INFOS PRATIQUES

Durée : 2 jours

Réf. - Dates et lieu :
09.085 - Octobre 2009 à Auch, jours non consécutifs

Tarif ressortissants VIVEA : 72 €

Intervenants : Association des parcs et jardins de Midi-Pyrénées

Contact : Sophie MARTIN, Gîtes de France, 05.62.61.77.91.

Calculer le coût de revient de la table d'hôtes

Etudier la rentabilité de l'activité table d'hôtes

Contenu :
Connaître les différentes charges fixes et variables inhérentes à l'activité table d'hôtes.
Savoir calculer sa marge.
Définir l'activité table d'hôtes, et répartir les taches en fonction du nombre d'heures pour élaborer des menus types.

Public visé :
Propriétaires de chambres d'hôtes proposant la table d'hôtes

Méthodes pédagogiques :
Exposé théorique, travail sur tableau et élaboration de menus types. Echange de pratiques.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour

Réf. - Date et lieu :
09.086 - 04 Juin 2009 à Auch

Tarif ressortissants VIVEA : 36 €

Intervenants : CCGA

Contact : Sophie MARTIN, Gîtes de France, 05.62.61.77.91.

Agro-environnement

Produisez de l'énergie renouvelable avec le solaire thermique

Réaliser une installation solaire thermique et évaluer l'intérêt économique de son utilisation.

Contenu :
Présentation et analyse du gisement solaire en France et dans notre département.
Présentation du solaire thermique : eau chaude solaire pour le chauffage et la production d'eau chaude.
Présentation des techniques, du matériel, coût des installations, intérêts économique et environnemental.

Méthodes pédagogiques :
Exposés en salle, visite d'installation, échanges.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour

Réf. - Dates et lieu :
09.089 - 28 mai 2009 à Auch

Tarif ressortissants VIVEA : 36 €

Intervenant : Yoann Marty, Conseiller CA 32 et Bureau d'études spécialisé.

Contact : Yoann MARTY, 05.62.61.77.13

BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de retourner à la Chambre d'Agriculture du Gers - route de Mirande - BP 70161 32003 AUCH Cedex

Nom – Prénom : ..... Nom de Jeune Fille : .....

Adresse :.....

Tél : ...../...../...../...../..... Fax :.../...../...../...../..... N° SIRET: |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

Portable : ...../...../...../...../..... . Type d'exploitation ❑ Elevage ❑ Céréales ❑ Viti ❑ Bio

Date et lieu de naissance : .....

STATUT : ❑ Exploitant ❑ Conjoint Collaborateur participant aux travaux ❑ Aide Familial

A PRECISER ❑ Salarié agricole ❑ Autre, précisez :

Nom et adresse de l'employeur : .....

Code NAF: ...../.....

S'INSCRIT À LA FORMATION (précisez réf., intitulé, date, durée, lieu) : .....

.....

Personne contact : ....., **responsable du stage.**

Organisée par la **CHAMBRE D'AGRICULTURE du Gers** - Numéro de déclaration d'activité : 7332P000632 à la Préfecture de Région Midi-Pyrénées - Tél : 05 62 61 77 77 - Fax : 05 62 61 77 07 - Courriel : ca32@gers.chambagri.fr

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement.**

2. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation de la formation sont communiqués dans le programme détaillé ci-joint. Les modalités définitives sont précisées sur le courrier de convocation. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

3. **Dispositions financières :** le montant de la participation du stagiaire est de..... (pour les agriculteurs, autres nous consulter)
A l'inscription, veuillez établir le chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture du Gers selon le tarif indiqué.
La participation financière (TTC) demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. J'autorise la Chambre d'Agriculture à demander à la MSA en mes lieux et place, si nécessaire, l'attestation prouvant ma qualité de cotisant à VIVEA. La participation ne comprend pas les frais de repas qui sont à la charge du participant.

4. **Interruption du stage :** en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : le chèque sera retourné.
En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la somme versée à la Chambre d'Agriculture ne sera pas remboursée.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au pro rata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

5. **Délai de rétractation :** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière :** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend :** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal d'Auch sera seul compétent pour régler le litige.

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Avez-vous déjà suivi une formation sur le thème du stage, laquelle, quand ?

Quelles sont vos attentes sur ce stage ?

Merci de remplir ces quelques lignes pour mieux répondre à votre besoin

.....

.....

.....

Fait à le .....

Le stagiaire,
(Signature)

Pour la Chambre d'Agriculture du Gers
Le Responsable du Pôle Formation
(Signature et cachet)

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les 2 parties.
Le double du contrat vous sera envoyé avec la convocation à la formation.

L'INSCRIPTION N'EST PRISE EN COMPTE QU'ACCOMPAGNEE DU CHEQUE.

P.sup.STA/IMPN°2/CS/version 5 / 07.11.2005 *P.sup.STA/IMPN°5/CS/version3 / 01.09.2008*